



RESOLUTION DES VERT-E-S GENEVOIS-ES :

Aménager notre territoire face à l'urgence climatique

Adoptée à l'unanimité à l'Assemblée générale du 25 novembre 2021

Répondre à l'urgence climatique, à l'effondrement de la biodiversité, à la croissance des inégalités sociales et économiques, c'est repenser l'aménagement du territoire. C'est réussir à placer le vivant et la diminution des gaz à effet de serre au cœur de nos priorités. Le besoin fondamental de logement doit tenir compte de ces nouvelles données, en évitant l'étalement urbain et le mitage du territoire. Dans ce sens, la transformation des villes vers un urbanisme durable nécessite des changements profonds dans la manière d'aménager et d'habiter la ville.

L'aménagement du territoire du canton de Genève et de l'agglomération transfrontalière doit donc résolument oser l'alternative écologique et se donner les moyens d'une véritable transition. Cela définit un nouveau paradigme, orienté vers la sobriété et la solidarité.

Aménager aujourd'hui, c'est donc ménager l'avenir. Pour cela, il faut orienter la politique vers une ville écologique et désirable. Une ville écologique et désirable ne gaspille pas cette ressource précieuse qu'est le sol et favorise les liens sociaux. C'est une ville compacte qui doit offrir une haute qualité de vie. Cette haute qualité de vie s'incarne dans la « ville des courtes distances » et combine six fonctions : habiter dans des conditions dignes, travailler au plus près de chez soi, s'approvisionner de manière saine par le local, avoir accès à l'éducation et aux soins et enfin se ressourcer dans des espaces verts généreux ainsi que dans des lieux de culture et de loisirs. Six principes majeurs contribuent donc à atteindre cette haute qualité de vie. Ils sont ici clairement énoncés.

Valoriser l'existant avant d'utiliser des ressources nouvelles

Pour réduire les émissions de CO₂ liées à l'énergie grise, il est nécessaire d'évaluer si les besoins identifiés ne peuvent pas être satisfaits autrement que par du neuf, donc la consommation de ressources supplémentaires. C'est :

- Promouvoir la restauration du patrimoine bâti
- Favoriser le renouvellement urbain sur les zones à bâtir existantes, tout en préservant les espaces verts existants
- Promouvoir le réemploi, l'écoconstruction et choisir des matériaux de construction issus de la biomasse (bois, liège, chanvre, cellulose, etc.) permettant de stocker du carbone dans les constructions
- Mutualiser les espaces et intégrer des lieux de rencontre, de l'intérieur des bâtiments aux toits des immeubles, en passant par les cours.
- Promouvoir la transformation de bureaux vides en logement et stopper la construction de nouveaux ensemble de bureaux

Renforcer la biodiversité et redonner sa place à la nature en milieu urbain

Le renforcement de la biodiversité doit constituer un objectif de base de tout projet d'aménagement. Plus que cohabiter avec la nature, nous devons collaborer avec elle, c'est-à-dire la considérer en amont du bâti dans tout PLQ. C'est :

- Privilégier le maintien de la végétation ancienne existante, avec sa diversité biologique
- Rendre à la nature des espaces urbains bétonnés et reconstituer des surfaces de pleine terre, avec des sols profonds et perméables
- Valoriser l'eau (rivière, nant, eau de pluie, etc.)
- Favoriser les couloirs biologiques, les forêts urbaines, les vergers et toutes les connexions entre milieux naturels

Garantir l'intégrité de la zone agricole et soutenir la production locale

Dans une perspective de souveraineté et sécurité alimentaire, la production agricole locale doit être renforcée et accompagnée par la promotion d'une alimentation peu carbonée. C'est :

- Ne plus déclasser de zones agricoles
- Assurer notre souveraineté alimentaire à travers une production locale, des prix équitables, des circuits courts et la vente directe accessible à la population



- Soutenir et généraliser l'agriculture biologique, les filières de permaculture, d'agro-foresterie ou autres alternatives
- Encourager le développement d'expérience d'agriculture urbaine comme autant de jardins nourriciers de proximité et vecteurs de lien social
- Faciliter l'accès à la terre pour les personnes qui souhaitent en vivre et généralement augmenter les perspectives d'emploi dans l'agriculture à des conditions pouvant intéresser la population

Dé-motoriser les quartiers et créer la ville des courtes distances

Construire et habiter, c'est aussi se déplacer. L'espace public doit être réinvesti par les habitant-e-s et dédié aux activités, aux loisirs, à la mobilité douce et à la nature. C'est :

- Penser des quartiers sans voitures, c'est-à-dire sans danger, sans bruit de moteur, sans pollution, sans privatisation de l'espace public par les places de parking
- Relier les quartiers à des interfaces de transports publics performants par leur connectivité et leur cadence
- Connecter les quartiers avec des réseaux cyclables sécurisés et confortables, aménager des stationnements vélos en suffisance et promouvoir la mobilité piétonne avec des aménagements attractifs et interconnectés
- Développer une stratégie pour le « dernier kilomètre » de livraison en définissant un fret urbain durable
- Mettre en œuvre un filtrage des véhicules se rendant dans les villes du canton pour laisser passer les usager-ère-s identifié-e-s comme ayant besoin de véhicules motorisés individuels : personnes à mobilité réduite, livraisons, professionnel-le-s ayant besoin de déplacer des matériaux ou outillages lourds¹

Développer une économie durable, locale et circulaire

Une véritable transition économique, accompagnée de justice sociale, permettra une transition écologique concrète. Nous devons revenir à plus de circularité, de coopération, de solidarité et d'ancrage territorial. C'est :

- Sortir du modèle du développement économique basé sur l'attraction d'entreprises supplémentaires sur le territoire et alimenté par une sous-enchère fiscale
- Favoriser une offre commerciale éthique et durable
- Rendre accessibles les loyers des arcades et des surfaces commerciales à l'artisanat et aux petits commerces
- Encourager la mutualisation des biens et des services
- Relocaliser l'emploi en aidant le développement des métiers et services d'entretien ainsi que la réparation des objets ou appareils déjà importés sur le territoire et favoriser la formation professionnelle pour les métiers dédiés à la rénovation, l'entretien et la réutilisation

Redéfinir l'espace public comme vecteur de sociabilité et de qualité de vie

Vivre son territoire, c'est développer collectivement des espaces de bien vivre-ensemble et des projets dynamiques, permettant à chacun-e d'y participer et de s'approprier ainsi son quartier. C'est :

- Favoriser les lieux de rencontre intergénérationnels
- Etre libre d'occuper l'espace public, sans discrimination et dans le respect d'autrui
- Libérer des surfaces au rez-de-chaussée pour les rendre ouverts et accessibles aux habitant-e-s ou aux associations
- Améliorer les accessibilités pour les personnes en situation de handicap
- Mettre à disposition des espaces pour répondre à l'urgence sociale
- Veiller à une réelle mixité économique et sociale dans les quartiers et, respectivement, dans les bâtiments
- Soutenir la constitution d'assemblées citoyennes et toutes démarches participatives
- Lutter contre le bruit et empêcher toute nouvelle construction dont les nuisances sonores deviendraient néfastes pour la santé de la population
- Repenser l'éclairage public au prisme de l'économie d'énergie tout en assurant une scénographie nocturne de qualité et sécurisée

¹ Voir : « [Position du GTEC sur la place des véhicules électriques à Genève](#) », résolution des Vert-e-s genevois-es, juillet 2021.